

Office européen des brevets

M. Battistelli reste en fonction malgré les manifestations

Le Conseil d'administration de l'Office européen des brevets a adopté une résolution mettant en cause, de façon allusive, ses méthodes. La déclaration contient des ordres de mission pour le Président controversé.

Katja Riedel

Malgré les protestations bruyantes et les exigences répétées de démission de la part du personnel, le patron de l'Office européen des brevets (OEB), Benoît Battistelli, reste en fonction. Le Conseil d'administration de l'organisation, lors de sa session qui a débuté mercredi, s'est entendu avec M. Battistelli sur une résolution qui contient des ordres de mission pour le Président, mais exprime aussi de l'irritation à l'égard de ses méthodes. Le Conseil d'administration ne remet donc pas en question sa position à la tête de l'OEB. Le Conseil d'administration exprime néanmoins ses vives inquiétudes devant le fait qu'un conflit acharné fait rage depuis de nombreux mois entre la direction de l'Office, d'une part, et le personnel, ainsi que les syndicats, d'autre part. Les adversaires de M. Battistelli espéraient qu'il démissionnerait ou que le Conseil d'administration le remercierait. Le personnel s'oppose à des réformes sévères, alors que M. Battistelli veut renforcer l'efficacité de l'Office. Le personnel se plaint sans cesse de graves atteintes à ses droits fondamentaux, y compris dans le cadre de différentes enquêtes internes. Alors que le Conseil d'administration, où siègent des représentants des 38 États membres, avait déjà, au cours de l'année écoulée, donné pour mission à M. Battistelli de rétablir la paix sociale au sein de l'Office, la situation dans l'organisation internationale employant 7 000 fonctionnaires s'est encore aggravée. Entre-temps, plusieurs membres dirigeants du syndicat USOEB ont été licenciés par M. Battistelli, qui leur reproche de graves fautes personnelles et parle de campagnes de diffamation contre la direction de l'Office. Les membres des syndicats ont démenti, par l'intermédiaire de leurs avocats, tout comportement fautif.

Ces procédures disciplinaires litigieuses, contrairement à ce que le Conseil d'administration réclamait encore il y a quelques semaines, ne feront pas l'objet de réexamens externes. Ce point avait suscité une vive polémique entre M. Battistelli et le Président du Conseil d'administration. L'accord comporte, en revanche, un passage indiquant que M. Battistelli pourra soumettre les cas futurs à des contrôles externes et souhaitant qu'il se concerte sur de tels cas avec le Conseil d'administration. Un souhait, donc, et non une instruction. Il en va de même pour le recours à un médiateur, que M. Battistelli refuse jusqu'ici. Il semble peu probable que la résolution adoptée soit de nature à calmer les esprits.